



AST⁶⁷

Alsace Santé au Travail

Partenaire des entreprises

2022

Rapport Général au Conseil d'administration et à la Commission de contrôle

CONSEIL D'ADMINISTRATION COMMISSION DE CONTRÔLE

1	ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION	4
1.1	RAISON SOCIALE	4
1.2	ADRESSE	4
1.3	COMPÉTENCE TERRITORIALE ET PROFESSIONNELLE	4
1.4	SECTEURS TERRITORIAUX ET PROFESSIONNELS	4
1.5	PERSONNEL AU 31.12.2022 (CDI uniquement)	5
1.6	ÂGE MOYEN DU PERSONNEL ET PYRAMIDE DES AGES des MÉDECINS	6
1.7	Nombre d'Intervenants en PrÉvention des Risques Professionnels	6
1.8	CONVENTION COLLECTIVE DU PERSONNEL ET RÉMUNÉRATION	7
1.9	PERSONNEL	7
1.10	FORMATION PROFESSIONNELLE	11
1.10.1	Plan de formation 2022	11
1.10.2	Bilan	13
2	LES INSTANCES	14
2.1	COMMISSION DE CONTRÔLE	14
2.2	CONSEIL D'ADMINISTRATION	15
2.3	REPRÉSENTATION DES MÉDECINS DU TRAVAIL	15
3	LES EFFECTIFS DE NOS ADHÉRENTS	16
3.1	EFFECTIFS SALARIÉS ATTRIBUÉS AU 31/12/2022	16
3.2	VENTILATION DES EFFECTIFS ATTRIBUÉS DANS LES DIFFÉRENTS SECTEURS	17
4	INFRASTRUCTURES	18
4.1	CENTRES MÉDICAUX FIXES	18
4.1.1	Réalisations	19
4.1.2	Projets 2023	19
4.1.3	Point immobilier 2022	20
4.2	APPAREILLAGE DE MÉTROLOGIE	20
4.3	CONVENTIONS - PARTENARIATS	20
5	RAPPORT FINANCIER	21
5.1	COMPTE D'EXPLOITATION	21
5.1.1	PRODUITS	22
5.1.2	CHARGES	23
5.2	LE BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2022	25
6	PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE 2023	27
6.1	CHARGES SALARIALES	27
6.2	DÉPENSES PRÉVISIONNELLES	27
6.3	COTISATIONS	28

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 6 JUIN 2023**

1 ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION

1.1 RAISON SOCIALE

AST67 - Alsace Santé au Travail

1.2 ADRESSE

3 rue de Sarrelouis 67080 Strasbourg Cedex | ☎ : 03 88 32 18 67

1.3 COMPÉTENCE TERRITORIALE ET PROFESSIONNELLE

La compétence territoriale d'AST67 couvre l'ensemble du département du Bas-Rhin. La compétence professionnelle est interprofessionnelle, c'est-à-dire pour l'ensemble des entreprises, établissements et professions visés aux articles L. 4621-1 et D. 4622-14 du Code du Travail.

1.4 SECTEURS TERRITORIAUX ET PROFESSIONNELS

AST67 est agréé par la DREETS du Grand Est.

AST67 est organisé en 7 secteurs géographiques :

- Strasbourg Centre - ETT
- Strasbourg Sud - Ried
- Centre Alsace - Piémont des Vosges
- Bruche
- Alsace Bossue - Pays de Hanau
- Haguenau - Outre Forêt
- Strasbourg Nord - Zorn

1.5 PERSONNEL AU 31.12.2022 (CDI UNIQUEMENT)

L'association employait au 31 décembre 2022, un effectif salarié de **215 personnes** sous contrat à durée indéterminée, dont :

• cadres	82
• assistantes médicales	79
• infirmiers.....	23
• techniciens de prévention	14
• employés et techniciens administratifs.....	17

La direction et l'administration de l'association sont assurées par 31 personnes dont 26 à temps complet et 4 à temps partiel et 1 apprenti :

• 1 directeur général	• 1 responsable service adhérents/contentieux
• 1 gestionnaire des ressources humaines	• 1 attachée de direction
• 1 directeur administratif et financier	• 3 gestionnaires adhérents
• 1 assistante services généraux/achats	• 1 responsable communication
• 1 responsable comptable	• 1 gestionnaire facturation
• 1 administrateur systèmes et réseaux	• 1 responsable opérationnel
• 1 directeur informatique	• 1 assistant chargé de mission opérationnel
• 1 aide-comptable	• 1 chargée de communication
• 1 contrôleur de gestion	• 1 chef de projet
• 2 informaticiens	• 1 apprenti
• 1 responsable des services généraux	• 1 chargée de l'emploi et de la formation
• 1 directeur des ressources humaines	• 4 chargée des relations téléphoniques avec les adhérents
• 1 responsable de l'amélioration continue	

Les centres médicaux ont fonctionné avec le concours de :

• 61 médecins du travail (CDI)	dont	38 à temps complet 23 à temps partiel
--------------------------------	------	--

effectuant un total de 8 429 heures par mois (base 37 heures) ce qui correspond à l'équivalent de 52,57 temps complets et correspond à une **diminution de 7,97 temps complets par rapport à 2021**.

• 79 assistantes médicales	dont	46 à temps complet 33 à temps partiel
----------------------------	------	--

• 21 personnels du service technique de prévention	dont	17 à temps complet 4 à temps partiel
--	------	---

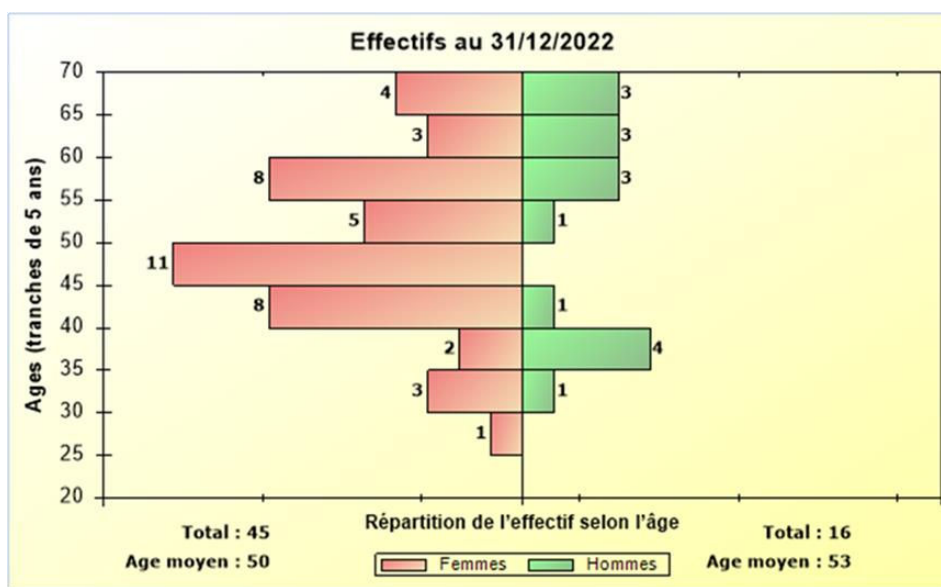
dont 7 cadres (outre son responsable, 1 ingénieur en toxicologie, 2 psychologues du travail et 3 ergonomes) et 14 techniciens en prévention

• 23 infirmiers	dont	21 à temps complet 2 à temps partiel
-----------------	------	---

1.6 ÂGE MOYEN DU PERSONNEL ET PYRAMIDE DES AGES DES MÉDECINS

	Assistantes	Médecins	Infirmiers	Service prévention	Siège	Total
Age moyen	48,5	50,6	39,6	43,5	42,2	46,8

Ci-dessous la pyramide des âges de nos médecins (avec les CDD).



1.7 NOMBRE D'INTERVENANTS EN PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

AST67 s'appuie sur l'expertise de **18** intervenants en prévention des risques professionnels (IPRP).

Techniciennes en prévention	Horaire /mois
BELINGAR CLARISSE	128,27
BEYER NATHALIE	160,34
BROCHET VANESSA	160,34
HILD MAGALI	160,34
KEMPF CELINE	160,34
MEINHARD STEPHANIE	128,27
PLATEL CATHERINE	160,34
ROLLES EMMANUELLE	160,34
RUPINI LISE	160,34
SEGATTI LEA	160,34
SIEGEL REGINE	160,34

Ergonomes	Horaire /mois
COULIN NATHAN	160,34
NGO THI NGA	160,34
ROULLEAU DORIAN	160,34
Ingénieur en risque chimique	
GEIGER MARYLINE	128,27
Psychologues du travail	
GAUBERT CECILE	160,34
VONESCH MORGANE	160,34
Responsable du service prévention	
KUCHLY PIERRE	160,34

1.8 CONVENTION COLLECTIVE DU PERSONNEL ET RÉMUNÉRATION

Le personnel de toutes les catégories professionnelles bénéficie de la Convention Collective Nationale des Services de santé au travail du 20 juillet 1976 qui a fait l'objet de l'arrêté d'extension du 18 octobre 1976. Cette convention est modifiée depuis le 1^{er} janvier 2014.

Dans le cadre des négociations pour les salaires et l'aménagement du temps de travail, un accord d'entreprise a été signé avec les partenaires sociaux le 7 avril 2022 prévoyant une revalorisation des salaires bruts de 4% pour l'ensemble du personnel au 1^{er} avril 2022 et un complément de 50 euros bruts chaque mois pour les collaborateurs dont les éléments de salaire sont inférieurs ou égaux à 2 500 euros bruts (salaire de base 37 heures et ancienneté).

1.9 PERSONNEL

Liste nominative de médecins à temps complet et à temps partiel.

Affectation des médecins dans les différents secteurs et temps de travail effectif mensuel moyen des médecins, des collaborateurs médecins et des infirmiers placés sous l'autorité du médecin.

Secteur	1 STRASBOURG CENTRE-ETT	16,8 ETP
		ETP
Médecin	CLAUDE NATHALIE	6,0
	COMAN MIHAELA	9,5
	COSSIN THOMAS	4,0
	GAIVAS VIORICA	10,0
	MERCAY PIERRE	10,0
	ROEDLICH CLAUDE	10,0
	SAINT-AMANS MAITENA	4,0
	VENTURE CHRISTIAN	5,0
	VULTUR DORINA	8,0
	WEBER MICHELE	8,5
	WERTENSCHLAG ELIE	5,0
	DAHAN-LEVY Aurélie	1,0
Méd.Collab	CHAGUE CAROLINE	10,0
	CAYRON KAREN époux(se) MARTYNYUK	8,0
Interne	BERTHOMIEU MELODIE	8,0
Infirmier	MARTZLOFF LAURENT	5,0
	PIERRON REGINE	6,0
	KOLLER ADELIN	10,0
	FASSEL AUDREY	10,0
	BOOS CARINE	10,0
	GUELLEC CHARLOTTE	5,0
	LOCATELLI MARINE	5,0
	MEIER SANDY	10,0

Secteur 2 STRASBOURG SUD-RIED 9,5 ETP

		ETP
Médecin	CHIFU IULIANA MADALINA	10,0
	COLOMBO SYLVIE	8,0
	COSSIN THOMAS	1,5
	HAEHNEL CHRISTINE	8,0
	HEIL-CORTEGGIANI ELISABETH	6,0
	SOMESAN LAURA ANAMARIA	10,0
	VINCENT-SADOK SARAH	6,0
	BRUNET FLORA	9,5
	MASDIEU EVELYNE	8,0
Infirmier	HALIFA DAMO	8,0
	MARTZLOFF LAURENT	5,0
	GUELLEC CHARLOTTE	5,0
	MANECA LISA	10,0

Secteur 3 CENTRE ALSACE-PIEMONT DES VOS 8,4 ETP

		ETP
Médecin	BURCHI CHRISTINE	9,5
	GAUTIER EMMANUEL	10,0
	KISS ANTAL ZSOLT	10,0
	MITOI MARIA-MADALINA	10,0
	PERSINARU MIHAELA DANA	10,0
	WACKENHEIM DANIEL	2,0
Infirmier	HALIFA DAMO	2,0
	SUPPER LAURENCE	10,0
	ADRIAN FANNY	10,0
	ROUSSEAU JONATHAN	10,0

Secteur 4 BRUCHE 10,2 ETP

		ETP
Médecin	BOCHINGER FABIEN	8,0
	BONTEMPS CARINE	0,5
	GERLINGER ANNE	8,0
	HURDUBAEA LAURA	8,0
	LAJARIGE MARIE CELINE	8,0
	MARTIN NICOLE	6,0
	OBERTI MARC	3,0
	SCARLAT GEORGE HORATIU	10,0
	PETECCEL CRISTINA	10,0
	FOESSER SOPHIE	7,0
Méd.Collab	TRENS ANNE	8,0
Infirmier	BOSCH KARLIJN	8,0
	KOHL CHARLOTTE	8,0
	KERFRIDEN LAURA	10,0

Secteur	5 ALSACE BOSSUE PAYS DE HANAU		7,7 ETP
----------------	--------------------------------------	--	----------------

			ETP
Médecin	MAGHERU CRISTINA RAMONA		10,0
	OBERTI MARC		6,5
	POPA ANCA RALUCA		10,0
	TAMAS DRAGOS		10,0
	TIRZIU ANCUTA IOANA		10,0
	LUPSA FLAVIU IOAN		10,0
<hr/>			
Infirmier	CLAUSS AURORE		10,0
	LELONG ELISE		10,0

Secteur	6 HAGUENAU OUTRE FORET		10,5 ETP
----------------	-------------------------------	---	-----------------

			ETP
Médecin	BOBOC SIGRID-ANDRA		4,0
	CHIRITA VIOLETA ELENA		10,0
	LE BOISSELIER STEPHANE		4,0
	POPA CORINA MARIANA		4,0
	POPA COSMINA-ILEANA		10,0
	SCHIOPU NICULINA		10,0
	SCHMITT PATRICK		10,0
	THOMAS NATHALIE		10,0
	WEBER CLAUDINE		10,0
	MINCHIN FABRICE		10,0
<hr/>			
Infirmier	HESCHUNG ANNA		6,0
	RIFF ANNE		7,0
	MEYER NOELLE		10,0

Secteur	7 STRASBOURG NORD-ZORN		13,6 ETP
----------------	-------------------------------	---	-----------------

			ETP
Médecin	BOBIRCA PAULA ALINA		10,0
	BOBOC SIGRID-ANDRA		6,0
	CANEVA-PELLICOLI MARIE-PIERRE		8,0
	COSSIN THOMAS		4,5
	LE BOISSELIER STEPHANE		6,0
	MARTIN CATHERINE		10,0
	MILOTOI FLORICA JULIETA		10,0
	POPA CORINA MARIANA		6,0
	RUFF ANNE CATHERINE		10,0
	SAMOUN RUTH		6,0
	WEBER MICHELE		1,0
	MARINA VIRGINIA		10,0
	DAHAN-LEVY Aurélie		6,0
<hr/>			
Interne	MEJAI ANISSA		8,0
<hr/>			
Infirmier	HESCHUNG ANNA		4,0
	PIERRON REGINE		4,0
	RIFF ANNE		3,0
	STOCKI ALINE		10,0
	LOCATELLI MARINE		5,0
	CASTILLO BELINDA		8,0

Liste nominative de médecins ayant été engagés ou ayant cessé leurs fonctions dans l'année :

Embauches (C.D.I.) :

- Dr Sophie Foesser.....11 mai 2022
- Dr Maitena SaintAmans.....7 juin 2022 *Retraitée reprenant une activité*
- Dr Aurélie Dahan-Levy20 juin 2022
- Dr Cristina Petecel.....1^{er} septembre 2022
- Dr Karen Cayron13 septembre 2022

Départs (C.D.I.) :

- Dr Hélène Heckel31 janvier 2022 *Départ à la retraite*
- Dr Chantal Nardin.....31 janvier 2022 *Départ à la retraite*
- Dr Elisabeth Wach.....31 janvier 2022 *Départ à la retraite*
- Dr Margareth Weill.....28 février 2022 *Départ à la retraite*
- Dr Elhadia Ismahen Zehani10 mai 2022 *Démission*
- Dr Jacques Weichmann.....30 juin 2022 *Départ à la retraite*
- Dr Jacques Lienhart2 septembre 2022 *Départ à la retraite*
- Dr Horatiu Pop.....19 octobre 2022 *Démission*

1.10 FORMATION PROFESSIONNELLE

1.10.1 Plan de formation 2022

Les actions de formation sont indiquées ci-après, suivant les dates des stages, les sujets traités, la durée, le nombre de stagiaires et les droits d'inscription.

Pour le personnel cadre

	Nombre de stagiaires	Nombre d'heures stagiaires	Coût Pédagogique
Accompagner une entreprise dans l'intégration d'un exosquelette dans son activité	2	14	0 €
Actualisation de l'évolution législative et jurisprudentielle sociale	2	21	1 163 €
Analyse des dangers et des risques du BTP, solutions de prévention	4	53	1 090 €
Atelier Actu Paies	2	49	3 290 €
Club Relations Sociales	3	35	4 400 €
Communicants - journalistes : parlons nous !	1	7	600 €
Congrès National de Médecine et Santé au Travail	44	924	23 789 €
Développer l'estime de soi	1	14	906 €
DIU Pratiques médicales en santé au travail pour la formation des collaborateurs médecins	2	210	9 800 €
Evaluer et prévenir les risques biologiques, chimiques et radioactifs rencontrés en laboratoire de recherche en biologie	1	21	871 €
Faire face à la complexité relationnelle et à l'agressivité	3	42	1 510 €
Formation GED - Utilisateurs	24	84	0 €
Formation initiale AST-PRO	5	28	0 €
Formation initiale SST	1	14	0 €
Français Langue Etrangère	2	53	2 968 €
Groupes d'analyse e-pairs	21	365	5 850 €
Journée scientifique de la SFMT - Santé au travail : les évolutions réglementaires récentes et leur mise en œuvre dans les Services de prévention et santé au travail	9	63	630 €
Journée SMSTS - Burn-out...	10	70	680 €
La santé au travail - La réglementation pour une pratique quotidienne (non médecins)	1	14	755 €
Lâcher prise pour éviter ou résoudre les situations conflictuelles	5	70	2 154 €
L'entretien motivationnel : un outil indispensable pour rendre le salarié acteur de sa santé	1	14	1 133 €
Maintien dans l'emploi	13	182	204 €
Matinée IUSTE - Loi du 2 août 2021 : actualités et application pratique en santé au travail	13	46	0 €
Médecin exerçant en service de santé au travail	1	105	4 450 €
Mieux communiquer pour mieux coopérer - Introduction à la Communication Non Violente	1	42	1 980 €
Rappel AST-PRO	1	4	0 €
Recyclage SST	4	28	0 €
Séminaire - Développer sa posture d'infirmier en santé au travail	3	42	300 €
Séminaire - Développer sa posture managériale dans un environnement complexe	17	204	2 400 €
Soudage des métaux : risques professionnels	6	126	9 437 €
Symposium des professionnels de services de prévention et santé au travail	4	44	1 850 €
TOXILIST	45	158	0 €
Total général	252	3 144	82 210 €

Pour le personnel non-cadre

	Nombre de stagiaires	Nombre d'heures stagiaires	Coût Pédagogique
Actualisation de l'évolution législative et jurisprudentielle sociale	1	21	581 €
Analyse des dangers et des risques du BTP, solutions de prévention	3	42	818 €
Congrès National de Médecine et Santé au Travail	25	525	13 516 €
Culture médico-professionnelle des examens complémentaires	5	70	4 530 €
Cycle Infirmier de santé au travail - Intégrer les compétences santé au travail dans l'exercice infirmier	9	735	29 120 €
Développer l'estime de soi	4	56	3 624 €
Eclairage : métrologie et conseils de prévention	1	21	1 200 €
Explorations Fonctionnelles Respiratoires	4	14	500 €
Faire face à la complexité relationnelle et à l'agressivité	6	84	3 020 €
Faire vivre la démarche compétences au sein de votre organisation	1	21	1 872 €
Fiche d'entreprise	4	28	0 €
Fiche d'entreprise et étude de poste	3	21	0 €
Formation GED - Utilisateurs	39	137	0 €
Formation GED - Utilisatrices clés	21	74	0 €
Formation initiale AST-PRO	8	53	0 €
Formation initiale SST	5	70	0 €
Gérer son temps	24	168	2 800 €
Journées Nationales d'Etudes et de Formation - Infirmiers de Santé au Travail : De la santé préventive à la reconnaissance de praticiens en santé au travail	1	24	590 €
La santé au travail - La réglementation pour une pratique quotidienne (non médecins)	5	70	3 775 €
Lâcher prise pour éviter ou résoudre les situations conflictuelles	7	98	3 016 €
L'assistant médical face à un salarié en souffrance	1	14	930 €
L'entretien motivationnel : un outil indispensable pour rendre le salarié acteur de sa santé	2	28	2 267 €
Maintien dans l'emploi	30	406	441 €
Manager une équipe - Niveau 1	1	21	1 796 €
Matinée IUSTE - Loi du 2 août 2021 : actualités et application pratique en santé au travail	2	7	0 €
Pratiquer la communication non violente	1	14	840 €
Protocoles Infirmiers	8	53	0 €
Recyclage SST	25	175	0 €
Risques professionnels	7	49	0 €
Séminaire - Développer sa posture d'infirmier en santé au travail	21	287	2 100 €
Soudage des métaux : risques professionnels	1	21	1 573 €
TOXILIST	21	74	0 €
Windows 2019, administration de l'Active Directory	1	28	2 550 €
DEMP et cadre juridique	7	49	0 €
Total général	304	3 556	81 457 €

1.10.2 Bilan

Le bilan des actions de formation se présente comme suit :

	en 2021	en 2022	Evolution
Nombre de stagiaires formés	682	556	- 126
Nombre d'heures de formation réalisées	5 496	6 699	+ 1 203

En 2022, cinq secrétaires médicales ont participé aux formations « Culture médico-professionnelle des examens complémentaires » et « La santé au travail - La réglementation pour une pratique quotidienne (non médecins) ». Ces deux formations ont été animées par l'AFOMETRA, pour une durée de 14 heures chacune.

L'engagement financier d'AST67 pour la formation professionnelle est de **547 034,98 €**.

Il correspond à **5,18 %** de la masse salariale et dépasse l'obligation conventionnelle de formation professionnelle continue.

Le détail des efforts de formation est le suivant :

- **401 485,67 €** au titre du plan de développement des compétences (coûts pédagogiques, rémunération des stagiaires, dépenses de transport et d'hébergement, divers).
- **145 549,31 €** au titre des autres actions de la formation professionnelle continue.

2 LES INSTANCES

2.1 COMMISSION DE CONTRÔLE

La Commission de contrôle est composée de cinq représentants d'employeurs désignés par les entreprises adhérentes et dix représentants des salariés désignés par les organisations syndicales représentatives au niveau national et interprofessionnel, soit deux représentants pour chacune des cinq organisations. La composition a été renouvelée le 17 mai 2022 pour une durée de quatre ans.

La situation au 31 décembre 2022 est la suivante :

- **Représentants des employeurs :**
 - Messieurs Bernard Boisselier, Luigi Cappiello, Bruno Ludwig (secrétaire)
 - Messieurs André Hissler et Jean-Claude Schurch

- **Représentants des salariés :**
 - Madame Faiza Boujana et Madame Audrey Tellier CFDT
 - Monsieur Cyrille Rauner et Madame Isabelle Weber (Présidente) CFTC
 - Monsieur Jacky Wagner CGT
 - Madame Catherine Marsat et Monsieur Christophe Loup CFE-CGC
 - Madame Catherine Jaegle et Monsieur Yves Bernauer FO

La Commission de contrôle a siégé 3 fois en 2022 : les 15 mars, 17 mai et 6 octobre.

Les ordres du jour portaient notamment, outre l'approbation des comptes rendus des réunions précédentes, sur :

- l'avis consultatif sur les modifications statutaires
- la présentation des comptes 2021 avant validation par le Commissaire aux comptes
- le projet de budget prévisionnel 2022
- la situation sur l'infrastructure
- la proposition d'une date pour la formation des membres de la Commission de contrôle
- la présentation des nouveaux membres de la Commission de contrôle
- la désignation du Président de la Commission de contrôle
- la désignation du secrétaire de la Commission de contrôle
- la nomination de médecins du travail
- la présentation du rapport d'activité 2021
- la présentation du rapport général 2021
- la présentation du compte d'exploitation 2021 et du bilan au 31 décembre 2021
- l'information sur l'avis du Comité Social et Economique sur les orientations stratégiques
- la réforme du 2 août 2021 et l'état des décrets
- les précisions sur l'auto-questionnaire au santé au travail
- l'information sur la création d'un groupe de travail sur la mise en place de la réforme
- l'information sur le CPOM

2.2 CONSEIL D'ADMINISTRATION

La nouvelle gouvernance prévue par la loi du 2 août 2021 a été mise en place en 2022. Elle s'est traduite par le renouvellement du Conseil d'administration, composé dorénavant d'administrateurs employeurs nommés par les organisations inter-professionnelles locales ; la représentation salariée demeurant nommée par les organisations syndicales locales, comme auparavant : celle-ci désignant dorénavant un Vice-Président (en plus d'un trésorier).

Le Conseil d'administration a siégé 5 fois en 2022 : les 15 mars, 30 mars, 17 mai, 6 octobre et 30 novembre.

La composition du Conseil d'administration au 31 décembre 2022 est la suivante :

- représentants patronaux :
 - Mesdames Dyna Peter-Ott, Aurélie Pianezzi
 - Messieurs Eric Daliguet (Administrateur Délégué), Thierry Herzog, André Hissler, Jean-Luc Marchal, Christian Meyer, Marius Peuron, Jean-Claude Schurch (Président), Denis Siebenschuh

- représentants salariés :
 - Mesdames Faiza Boujana, Catherine Jaegle, Audrey Tellier, Catherine Marsat, et Isabelle Weber
 - Messieurs Yves Bernauer (Trésorier) Christophe Loup (Vice-Président), Cyrille Rauner et Jacky Wagner

2.3 REPRÉSENTATION DES MÉDECINS DU TRAVAIL

La Direction d'AST67 a procédé au renouvellement des délégués des médecins à la Commission de contrôle et au Conseil d'administration.

Les mandats ont été renouvelés conformément à la réglementation du Code du travail actuel (R4623-17 du Code du travail).

Lors des élections du 14 septembre 2022 ont été élus pour un mandat de trois ans :

Titulaires : Drs Christine Burchi, Anne Gerlinger, Stéphane Le Boisselier, Marc Oberti
Suppléantes : Drs Anne-Catherine Ruff, Claudine Weber

3 LES EFFECTIFS DE NOS ADHÉRENTS

3.1 EFFECTIFS SALARIÉS ATTRIBUÉS AU 31/12/2022

Les effectifs des salariés sont de 248 438, recensés auprès de 19 448 adhérents.

On dénombre :

- 3 799 entreprises de plus de 10 salariés
- 15 649 entreprises de 10 salariés au plus

Les entreprises de plus de 10 personnes ont déclaré à leur service 197 511 salariés, soit en moyenne 51,99 salariés par employeur.

Les entreprises de moins de 10 personnes ont déclaré à leur service 50 927 salariés, soit en moyenne 3,25 salariés par employeur.

Le nombre moyen par entreprise est de 12,77 salariés contre 12,94 l'année précédente.

Le **nombre** moyen de salariés par entreprise pour chacun des sept secteurs médicaux est le suivant :

Strasbourg Centre ETT	11,61
Strasbourg Sud-Ried	13,12
Centre Alsace - Piémont des Vosges	10,68
Bruche	11,11
Alsace Bossue - Pays de Hanau	11,73
Haguenau - Outre Forêt	12,42
Strasbourg Nord-Zorn	11,68

Nous constatons, par rapport à 2022, une hausse des effectifs attribués de 334 salariés.

Nombre d'entreprises	2021	2022	évolution
Entreprises de moins 10 salariés	3 720	3 799	79
Entreprises de plus de 10 salariés	15 458	15 649	191
TOTAL	19 178	19 448	270

Taile de l'entreprise	Nombre de salariés
de 1 à 10 salariés	15 650
de 11 à 49 salariés	2 987
de 50 à 299 salariés	722
+ 300 salariés	89

Liste des adhérents démissionnaires ou radiés au cours de l'année (cf. annexe 1).

Liste des adhérents inscrits au cours de l'année (cf. annexe 2).

Effectifs attribués	2021	2022	évolution
Entreprises de plus de 10 salariés	197 816	197 511	- 305
Entreprises de 10 salariés au plus	50 288	50 927	639
TOTAL	248 104	248 438	334

L'évolution dans les 7 secteurs médicaux est la suivante :

Secteurs	Effectifs attribués			Effectifs surveillés		
	2021	2022	Evolution	2021	2022	Evolution
STRASBOURG CENTRE-ETT	42 850	40 821	-2 029	22 477	19 616	-2 861
STRASBOURG SUD-RIED	34 679	35 309	630	17 341	17 169	-172
CENTRE ALSACE-PIEMONT DES VOSGES	29 070	29 302	232	15 042	14 399	-643
BRUCHE	33 300	32 980	-320	16 917	15 769	-1 148
ALSACE BOSSUE PAYS DE HANAU	27 874	27 445	-429	15 349	14 148	-1 201
HAGUENAU OUTRE FORET	36 857	38 273	1 416	20 084	18 208	-1 876
STRASBOURG NORD-ZORN	43 474	44 308	834	21 260	20 461	-799
	248 104	248 438	334	128 470	119 770	-8 700

Les effectifs surveillés correspondent aux effectifs vus par les professionnels de santé tout au long de l'exercice.

3.2 VENTILATION DES EFFECTIFS ATTRIBUÉS DANS LES DIFFÉRENTS SECTEURS

Secteur	Suivi individuel	Suivi individuel Renforcé	Effectifs	Taux de SIR
Strasbourg Centre – ETT	35 726	5 095	40 821	12,5%
Strasbourg Sud-Ried	26 218	9 091	35 309	25,7%
Centre Alsace – Piémont des Vosges	21 760	7 542	29 302	25,7%
Bruche	24 300	8 680	32 980	26,3%
Alsace Bossue – Pays de Hanau	17 636	9 809	27 445	35,7%
Haguenau Outre Forêt	26 571	11 702	38 273	30,6%
Strasbourg Nord Zorn	32 997	11 311	44 308	25,5%
TOTAL	185 208	63 230	248 438	25,5%

25,5% des salariés sont déclarés en suivi individuel renforcé ; 74,5% le sont en suivi individuel simple.

4 INFRASTRUCTURES

4.1 CENTRES MÉDICAUX FIXES

Au 31 décembre 2022, la situation des centres médicaux est la suivante :

Secteur Strasbourg - Centre ETT	20 cabinets
• 3 rue de Sarrelouis - 67000 Strasbourg	7 cabinets
• 7 quai Kellermann - 67000 Strasbourg	5 cabinets
• 19 boulevard de Nancy - 67000 Strasbourg	3 cabinets
• 44 avenue du Rhin - 67100 Strasbourg	5 cabinets

Secteur Strasbourg Sud Ried	11 cabinets
• 230 avenue de Colmar - 67100 Strasbourg	4 cabinets
• 8A rue Saint Jacques - 67150 Erstein	3 cabinets
• 5 rue du Talus - 67100 Strasbourg	3 cabinets

Secteur Centre Alsace - Piémont des Vosges	11 cabinets
• 2 rue des Abeilles - 67220 Villé	1 cabinet
• 6 rue de l'Altenberg - 67750 Scherwiller	7 cabinets
• 2A rue de l'Expansion - 67210 Obernai	3 cabinets

Secteur Bruche	18 cabinets
• 12 rue Jean Monnet - 67201 Eckbolsheim	4 cabinets
• 4 allée des Forgerons - 67960 Entzheim	7 cabinets
• 1 quai des Anciens Abattoirs - 67120 Molsheim	5 cabinets
• 10 rue des Forges - 67130 Schirmeck	2 cabinets

Secteur Alsace Bossue - Pays de Hanau	12 cabinets
• 1 place des Brasseurs - 67350 Pfaffenhoffen	1 cabinet
• 14 rue du Tribunal - 67700 Saverne	5 cabinets
• 21A rue du Maréchal Foch - 67260 Sarre Union	3 cabinets
• 26 rue de Phalsbourg - 67320 Drulingen	1 cabinet
• 104 rue du G ^{al} de Gaulle - 67310 Wasselonne	2 cabinets

Secteur Haguenau - Outre Forêt	22 cabinets
• 5 rue de l'Ange - 67160 Wissembourg	3 cabinets
• 1 rue de Mothern - 67360 Lauterbourg	2 cabinets
• 24 route de Seltz - 67930 Beinheim	3 cabinets
• 8 rue des Potiers - 67660 Betschdorf	1 cabinet
• 8 Mont Saint Eglise - 67620 Soufflenheim	1 cabinet
• 6 rue de la Traverse - 67500 Haguenau	4 cabinets
• 4C rue Ferme Claus - 67500 Haguenau	5 cabinets
• 16 rue du Château - 67110 Reichshoffen	3 cabinets

Secteur Strasbourg – Nord Zorn	16 cabinets
• 3 allée d'Helsinki - 67300 Schiltigheim	5 cabinets
• 3 rue Georges Rossedeutsch - 67800 Bischheim	5 cabinets
• 1 rue de l'Industrie - 67170 Brumath	2 cabinets
• 4 rue du Général Lebocq - 67270 Hochfelden	1 cabinet
• 19 rue de la Couronne - 67240 Bischwiller	3 cabinets

AST67 dispose de 32 centres médicaux fixes et de 110 cabinets médicaux.

Notre association est en règle générale locataire, sauf des centres suivants :

Propriétaire à	Secteurs
Soufflenheim : 8 Mont de l'Eglise	Haguenau - Outre Forêt
Haguenau : 4C rue Ferme Claus	Haguenau - Outre Forêt
Ingwiller : 22 rue du Général Philippot	Alsace Bossue - Pays de Hanau (<i>vendu en 2022</i>)
Scherwiller : 6 rue de l'Altenberg	Centre Alsace - Piémont des Vosges

Co-proprétaire à	Secteurs
Strasbourg : 7 quai Kellermann	Strasbourg Centre ETT
Strasbourg : 3 rue de Sarrelouis	Siège et rez-de-chaussée
Bischheim : 3 rue Georges Rossdeutsch	Strasbourg Nord - Zorn
Meinau : 230 avenue de Colmar	Strasbourg Sud - Ried
Illkirch-Graffenstaden : 154b rte de Lyon	Strasbourg Sud - Ried
Wissembourg : 5 rue de l'Ange	Haguenau - Outre-Forêt
Reichshoffen : 16 rue du Château	Haguenau - Outre-Forêt
Pfaffenhoffen : 1 place des Brasseurs	Alsace Bossue-Pays de Hanau
Benfeld : 7C rue du Petit Rempart	Centre Alsace - Piémont des Vosges
Bischwiller : 19 rue de la Couronne	Strasbourg - Nord Zorn
Mutzig : 1 rue Antoine Wagner	Bruche
Erstein : 8A rue Saint-Jacques	Strasbourg Sud-Ried
Barr : 6 avenue des Vosges	Centre Alsace-Piémont des Vosges
Entzheim : 4 allée des Forgerons	Bruche
Scherwiller : 6 rue de l'Altenberg	Centre Alsace Piémont des Vosges

4.1.1 Réalisations

En 2022, des travaux de réfection ont été effectués dans les centres suivants :

- **Illkirch Talus** : ouverture d'un nouveau centre médical regroupant Illkirch rue de l'Orme et Illkirch route de Lyon
- **Strasbourg Siège social** : installation d'un système d'alarme et de télésurveillance au 3^{ème} étage et remplacement d'une climatisation en salle de réunion
- **Strasbourg ETT** : remplacement de la climatisation
- **Strasbourg Av. de Colmar** : marquage au sol de 3 places de parking
- **Bischheim** : désembouage du circuit de chauffage et marquage au sol de 8 places de parking
- **Schiltigheim** : remplacement du système d'alarme
- **Scherwiller** : marquage au sol de 20 places de parking et remplacement des luminaires extérieurs
- **Barr** : externalisation des dossiers médicaux archivés

4.1.2 Projets 2023

Des travaux de réfection et d'amélioration sont prévus dans les centres suivants :

- **Bischheim** : installation de la climatisation réversible
- **Wissembourg et plusieurs autres centres** : remplacement des luminaires fluo compact par du LED
- **Saverne** : démarrage des travaux d'un nouveau centre propriétaire permettant à terme l'activité de nos équipes pluridisciplinaires du secteur

4.1.3 Point immobilier 2022

Résiliation des baux de :

- Bouxwiller
- Illkirch rue de l'Orme
- Soultz-sous-foret

Et vente du centre de Ingwiller.

4.2 APPAREILLAGE DE MÉTROLOGIE

La somme de 8 473,50 € HT a été investie au titre de l'acquisition du matériel de métrologie, à savoir :

- 3 audiomètres
- 2 spiromètres
- 2 détecteurs de CO².

4.3 CONVENTIONS - PARTENARIATS

AST67 poursuit ses actions en partenariat avec l'OPPBTP et la CARSAT.

AST67 a renouvelé certaines conventions : assistance sociale, psychologues du travail, AAPNÉE, traduction de documents étrangers au profit des entreprises adhérentes.

Nous maintenons nos contacts réguliers avec les branches professionnelles, les organisations inter-professionnelles et syndicales, les services de l'Etat (Préfecture du Bas-Rhin et du Grand Est et DREETS du Grand Est), le service de formation universitaire (service de pathologie professionnelle de Strasbourg) et les autres SPSTI du Grand Est (GEST).

L'objectif poursuivi de maintien dans l'emploi nous a conduit à développer nos échanges avec nos partenaires : CPAM, Cap Emploi, Ugecam, Agefiph, Ligue contre le cancer...

5 RAPPORT FINANCIER

Ce rapport financier 2022 est subdivisé en deux titres :

- le compte d'exploitation
- le bilan

5.1 COMPTE D'EXPLOITATION

	Au 31/12/2022	Au 31/12/2021
Chiffre d'affaires net	22 021 288	21 411 002
Produits d'exploitation	22 769 667	22 343 166
Charges d'exploitation	22 576 070	22 148 213
RESULTAT D'EXPLOITATION	193 598	194 953
Produits financiers	17 400	49 341
Charges financières	73 836	39 266
RESULTAT FINANCIER	-56 436	10 075
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	137 161	205 027
Produits exceptionnels	512 261	281 717
Charges exceptionnelles	52 345	43 296
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	459 917	238 420
Impôts sur les bénéfices	297 827	135 777
TOTAL DES PRODUITS	23 299 329	22 674 224
TOTAL DES CHARGES	23 000 078	22 366 553
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	299 251	307 671

5.1.1 PRODUITS

Compte	Solde 2022	Solde 2021
7060100 Cotisation statutaire	14 104,00	815 654,00
7060180 Prestations SST	33 620,00	40 320,00
7060190 Prestations pluridisciplinaires	87 905,32	81 416,95
7060400 Cot. frais fonct. SI	21 612 580,98	21 359 869,63
7060401 Majorations de retard	98 505,84	107 533,45
7060410 Droits d'entrée	156 420,00	167 832,00
7061380 Cot. absentéisme ETT	74 738,05	75 393,30
7088000 Autres pdts act annexes	14 063,49	5 748,00
7096190 RRR accordés s/ prest pluri	- 70 650,00	- 72 900,00
7096200 RRR accordés s/cotisations		- 1 169 865,00
70 VENTES	22 021 287,68	21 411 002,33
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	93 075,00	90 877,15
76 PRODUITS FINANCIERS	17 399,88	49 341,14
7714000 Rentrées s/ créances amorties	99 544,35	27 630,40
7720000 Pdts sur exercices antérieurs	24 313,14	9 248,95
7752000 Pdts cession actifs corporels	268 000,00	83 500,00
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	391 857,49	120 379,35
78 REPRISES SUR PROVISIONS	770 577,64	997 337,83
79 TRANSFERTS DE CHARGES	5 131,05	5 286,01
7 PRODUITS	23 299 328,74	22 674 223,81

5.1.2 CHARGES

CHARGES		
Compte	Solde 2022	Solde 2021
6040099 Achats d'études & prest. pluri	5 864,12	3 320,66
6060400 Petit mat prévention métro.	28 644,74	78 319,76
6061041 Abonnt Eau-Gaz-Electricité	14 892,50	12 941,96
6061042 Consom Eau-Gaz-Electricité	105 407,44	103 869,60
6061240 Blanchissage divers centres	3 547,48	3 402,21
6063010 Petit matériel informatique	155 064,74	63 202,51
6063040 Petit équipement	17 851,33	13 153,71
6063140 Petit mobilier	15 107,04	18 096,10
6063240 Produits entretien	14 052,37	14 450,46
6064010 Fournitures de bureau	29 980,57	30 138,35
6064011 Fournitures pour informatiques	88 299,94	81 717,17
6068190 Consommables pluri.	1 794,00	1 152,60
60 ACHATS	480 506,27	423 765,09
6110040 Charges nett. & entr. locaux	340 113,74	337 793,11
6110140 Frais examens complémentaires	49 681,78	26 948,23
6132000 Locations immobilières	762 049,33	766 821,99
6135000 Redevance crédit-bail mobilier	21 362,56	27 033,65
6135050 Redevances logiciels info.	160 270,56	92 245,44
6142000 Charges locatives & coprop.	245 037,53	210 916,40
6152040 Entretien s/ biens immobiliers	62 613,94	60 649,04
6152140 Installations téléphoniques	57,50	313,77
6155010 Entretien réparations centres	54 204,58	44 870,42
6155050 Enlev. transport recyclage	2 618,22	2 090,09
6156013 Maintenance systèmes sécurité	8 755,28	13 010,41
6156040 Maintenance mach. mat. centres	46 934,25	42 153,44
6156041 Maintenance mat. prévention	651,73	9 055,65
6156042 Maintenance informatique	137 046,74	107 311,44
6160000 Primes d'assurance	55 879,75	52 622,80
6163000 Assurance dépl. professionnel	5 094,63	5 698,53
6181010 Documentation générale	29 760,23	28 696,51
6185000 Frais de colloque/sémin./conv.	87 537,23	66 169,33
6185010 Frais de réunion	51 251,97	26 028,23
61 SERVICES EXTERIEURS	2 120 921,55	1 920 428,48
6211040 Personnel intérimaire	435 188,61	321 541,14
6226000 Honoraires	219 468,54	211 439,22
6226099 Honoraires pluridisciplinarité	45 537,12	36 634,01
6228000 Frais de recouvrement	44 581,09	36 296,29
6231010 Annonces et insertions	2 298,95	4 313,48
6233000 Forum	70 972,68	
6236000 Imp. - info. - pub adhérents	31 933,02	49 881,78
6238010 Dons - Etrences	28 673,31	25 695,99
6251000 Frais de déplacements	185 404,05	185 372,76
6257010 Réceptions - Missions	6 841,73	6 429,56
6260011 Affr. courrier (mach./mail.)	151 219,66	165 693,94
6260110 Poste abont. courrier+mailing	6 205,65	6 167,12
6260999 Frais abonnt. site internet	3 844,82	3 767,13
6265041 Téléphone / abonnement	36 143,60	67 600,00

Compte	Solde 2022	Solde 2021
6270000 Frais de banques et CCP	8 340,19	10 089,96
6280010 Cotisation Présanse	48 263,36	46 465,60
6280011 Cotisation AFOMETRA Siège	780,00	780,00
6280015 Cotisations diverses	32 572,20	34 581,25
6280100 Frais de mailing	31 540,69	35 755,74
6284000 Frais de recrutement de pers.	51 822,70	26 488,88
62 AUTRES SERVICES EXTERNES	1 516 783,85	1 351 692,30
6312000 Taxe d'apprentissage	47 160,73	51 326,55
6331000 Versement de transport	124 017,18	128 331,17
6333001 Formation continue - heberg.	186 730,16	144 003,21
6333201 Formation Prof. Continue	145 549,31	156 212,77
6334000 Effort de construction	48 232,79	50 044,01
6351100 C.F.E.	205 759,00	201 984,00
6351200 Taxe foncière	83 047,12	135 879,29
6354000 Dts d'enregistremt & de timbre	785,46	55 163,00
6378000 Contrib. handicapés AGEFIPH	335,00	213,00
63 IMPOTS ET TAXES	841 616,75	923 157,00
6411000 Appointements bruts	11 062 072,94	10 971 912,85
6412000 Congés payés & RTT	- 85 763,97	- 159 230,17
6414000 Allocation fin de carrière	155 380,00	290 100,00
6414100 Indemnité de rupture	9 400,00	29 300,00
6414200 Indemnités stagiaires	1 919,92	54,00
6414300 Allocation activité partielle	- 1 267,64	87 569,00
6451100 Cotisations URSSAF	2 524 988,90	2 690 191,67
6453100 ARRCO retraite salariés N/C	1 000 296,92	1 056 061,52
6454000 Cotisations ASSEDIC	446 658,10	455 198,74
6458300 ROEDERER prév. cadres	221 404,84	237 473,77
6458400 ROEDERER prév. non cadres	80 883,66	79 623,37
6458500 Cotisations Mutuelle Santé	30 841,05	21 760,31
6458900 Charges soc. / CP & RTT	- 40 773,28	- 88 980,97
6470001 Tickets restaurant	194 606,72	196 555,20
6472000 Dotation Comité d'Entreprise	25 000,00	25 000,00
6472001 Subv. fonctionnement CE	21 436,44	22 240,90
6473000 Médailles travail frais remb.	27 771,14	
6475000 Médecine du travail	21 075,13	20 495,14
6475140 Produits pharmacie & analyses	2 429,97	2 281,00
6476000 Transports : remb. abonnement	65 964,56	8 679,70
6480040 Habillement blouse de travail	396,33	662,45
6481000 Chèques cadeaux	36 652,00	41 775,27
64 CHARGES DE PERSONNEL	15 801 373,73	15 988 723,75
6540000 Pertes créances irrécouvrables	206 468,60	171 489,52
6540099 Pertes créances certif irréc	74 341,34	100 936,63
6580000 Ch. divers de gestion courante	4 806,79	400,41
65 AUTRES CHARGES DE GESTION	285 616,73	272 826,56
66 CHARGES FINANCIERES	35 126,31	34 812,40
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	38 306,56	28 020,43
68 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	1 581 998,98	1 287 349,87
69 IMPOTS SUR LES SOCIETES	297 827,00	135 777,00
	23 000 077,73	22 366 552,88
RÉSULTAT	299 251,01	307 670,93

L'actif et le passif sont arrêtés à _____ 16 219 991 €

Les renseignements essentiels concernant l'actif et le passif sont énumérés ci-après :

A l'actif, nous relevons :

1) les valeurs immobilisées après amortissements et les immobilisations en cours _____ 7 359 301 €

2) les immobilisations financières de _____ 441 711 €
concernent les prêts cumulés de la contribution obligatoire du logement, les dépôts de garantie et autres titres immobilisés

3) les valeurs réalisables ou disponibles sont de _____ 8 418 979 €

dont :

- des créances clients de _____ 2 613 892 €
au lieu de 2 348 504 € en 2021.
Ce montant résulte d'un total de créances de 3 322 177 € et d'une imputation de 708 285 € correspondant au montant total provisionné pour créances douteuses

- une trésorerie de _____ 5 342 399 €
au lieu de 6 172 314 € fin 2021

dont : 4 440 093 € de disponibilités
902 306 € de valeurs de placement

- d'autres créances de _____ 119 398 €

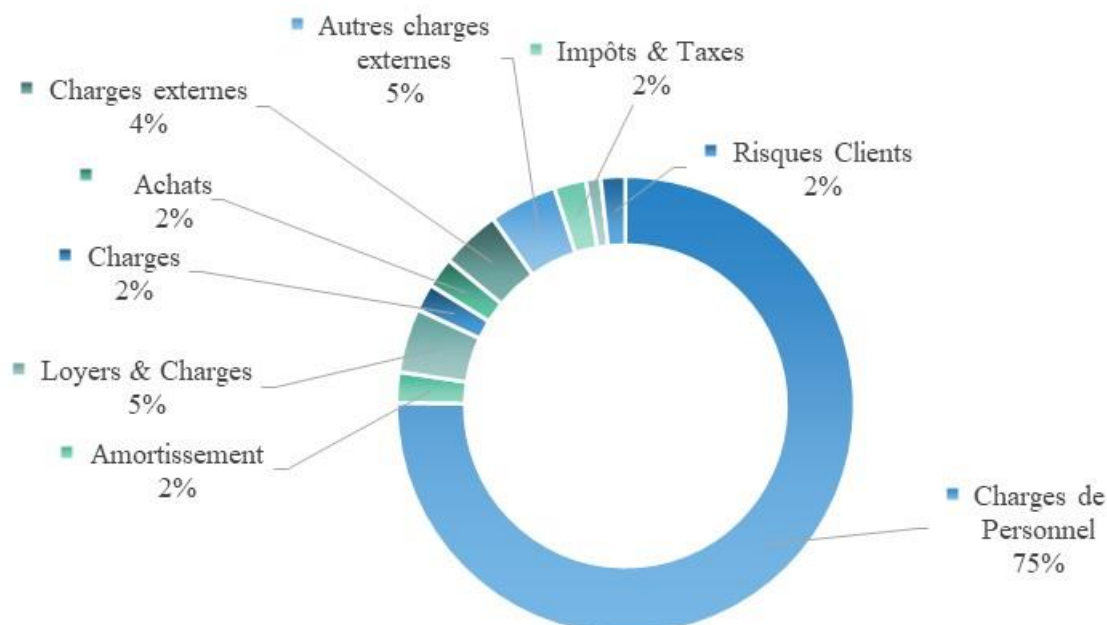
4) les charges constatées d'avance sont de _____ 312 470 €

Au passif, nous relevons :

1) le passif exigible à terme de _____	3 182 976 €
représentant :	
<i>l'emprunt pour Illkirch-Graffenstaden</i> _____	857 639 €
<i>l'emprunt pour le siège</i> _____	429 157 €
<i>l'emprunt pour Entzheim</i> _____	1 136 255 €
<i>l'emprunt pour Scherwiller</i> _____	754 399 €
<i>les autres dettes financières</i> _____	5 526 €
2) le passif exigible à court terme de _____	4 835 967 €
concerne les cotisations URSSAF, ASSEDIC, cotisations retraites diverses, ETAT, fournisseurs et autres dettes	
<i>dont :</i>	
<i>les dettes fournisseurs et comptes rattachés</i>	900 927 €
<i>les dettes fiscales et sociales</i> _____	3 895 626 €
<i>les autres dettes</i> _____	39 414 €
3) les provisions pour risques et charges _____	828 097 €
Il en résulte un patrimoine de _____	7 372 952 €
<i>au lieu de 7 180 067 € en 2021</i>	

6 PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE 2023

L'anticipation des charges de personnel 2023 est estimée très exactement en tenant compte des événements prévisibles et de l'ensemble des projets de recrutement.



6.1 CHARGES SALARIALES

La masse salariale d'AST67 de 2023 est calculée de façon précise en tenant compte :

- des mouvements de personnel connus à ce jour
- de l'évolution de notre convention collective (coefficient, ancienneté...)
- de l'accord d'entreprise consécutif aux négociations annuelles obligatoires signées le 16 mars 2023 prévoyant une revalorisation des salaires de 4% (collaborateurs médecins et médecins du travail), d'une généralisation de leur 13^{ème} mois, et une revalorisation des salaires de 5% (personnel non médecin) ; le tout au 1^{er} mars 2023
- des conséquences de l'accord d'entreprise sur l'organisation du temps de travail signé le 16 février 2022 réformant le régime applicable aux heures complémentaires et supplémentaires au sein d'AST67.

6.2 DÉPENSES PRÉVISIONNELLES

Les prévisions de charges de personnel directes (hors intérim, provisions des congés payés et RTT et taxes sur la masse salariale), selon les catégories professionnelles (médecins, assistantes médicales, ingénieurs et techniciennes, employée de service) d'une part, celles du siège social d'autre part, ainsi que les autres charges estimées précisément sont :

médecins du travail	_____	8 051 k€
assistantes médicales	_____	3 336 k€
siège social	_____	2 482 k€
infirmiers	_____	1 335 k€
personnel service de prévention	_____	1 190 k€
autres charges	_____	5 947 k€
TOTAL	_____	22 341 k€

6.3 COTISATIONS

Pour financer ces charges de 2023, nous vous proposons une cotisation "frais de fonctionnement" de 79,20 € H.T. (+ 1,20 €) pour les salariés classés SI et de 79,20 € H.T. (+0,20 €), pour les salariés classés SIR.

Les nouveaux salariés des entreprises adhérentes non déclarés dans l'enquête annuelle seront facturés 79,20 € H.T. (+ 1,20 €).

Nous proposons donc les cotisations suivantes pour l'exercice 2023 :

- **cotisation frais de fonctionnement par salarié**
 - en Suivi Individuel (S.I.)** _____ **79,20 € H.T.**
(78 € H.T. en 2022)
 - en Suivi Individuel Renforcé (S.I.R.)** _____ **79,20 € H.T.**
(79 € H.T. en 2022)
 - constitution d'un dossier pour un nouveau salarié d'un adhérent existant** _____ **79,20 € H.T.**
(78 € H.T. en 2022)
- **cotisation frais de fonctionnement par salarié intérimaire** fixée à **79,20 € H.T.** à compter du 1^{er} juillet 2022 (78 € H.T. auparavant)

En cas d'impossibilité de donner suite au rendez-vous pris pour un salarié d'une entreprise de travail temporaire, l'annulation doit être faite dans **un délai minimum de 24 heures**. A défaut, il sera appliqué une cotisation pour "rendez-vous non respecté" proportionnelle au taux d'absentéisme de l'agence.

Elle représentera une fraction de la cotisation pour "frais de fonctionnement" de l'exercice et sera calculée conformément au tableau ci-dessous :

Taux d'absentéisme	% par rapport au tarif de l'exercice
< 9%	0%
> = 9% et < 12%	15%
> = 12% et < 15%	30%
> = 15% et < 18%	45%
> = 18% et < 21%	60%
> = 21% et < 25%	75%
> = 25%	100%

- **droit d'entrée par salarié pour une nouvelle entreprise adhérente** _____ **37 € H.T.**
(36 € H.T. en 2022)
- **cotisation administrative** _____ **23 € H.T.**
- **cotisation pour employeurs de personnel de maison par salarié** _____ **38 € H.T.**
38 € H.T. en 2022
- **une journée d'assistance technique** (au-delà d'une journée) _____ **450 € H.T.**
(cotisation identique depuis 2006)

- **une cotisation spécifique pour les stages SST**
Sauveteurs Secouristes du Travail **par stagiaire H.T.**
(cotisation identique depuis 2010)

pour les entreprises de moins de 11 salariés	par stagiaire
pour la formation initiale	60 €
pour la mise à jour des connaissances	30 €

pour les entreprises à partir de 11 salariés	par stagiaire
pour la formation initiale	150 €
pour la mise à jour des connaissances	80 €

Ces mesures font l'objet des résolutions que nous proposons à l'approbation des membres de l'assemblée générale ordinaire.

Le Conseil d'administration